

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE TREIZE LE 6 juin (06/06/2013)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 31 mai, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Jean-Paul NUNZI Maire,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, Mme Martine DAMIANI, Mme Christine FANFELLE, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURELLENT, **Adjoint,**

M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOU, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Odile MARTY-MOTHES, M. Abdelkader SELAM, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, M. Richard BAPTISTE, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, Mme Carine NICODEME, M. Claude GAUTHIER, **Conseillers municipaux.**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. Guy-Michel EMPOCIELLO (représenté par M. GUILLAMAT), M. Philippe CHAUMERLIAC (représenté par M. NUNZI), M. Didier MOTHES (représenté par Mme DA MOTA), Mme Estelle HEMMAMI (représentée par Mme CASTRO), M. Franck BOUSQUET (représenté par M. SELAM), M. André LENFANT (représenté par M. REDON), M. Guy ROQUEFORT (représenté par Mme ROLLET), Mme Nathalie GALHO (représentée par M. BENECH), **Conseillers municipaux.**

ÉTAIENT ABSENTS : M. Patrice CHARLES, **Conseiller municipal.**

Madame DAMIANI est nommée secrétaire de séance.

05 – 06 Juin 2013

CREATION D'UN EMPLOI OCCASIONNEL POUR L'ÉTÉ 2013

Vu la loi n° 84-53 du 26/04/1984 article 3 - 2° alinéa,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée communale la nécessité de créer un emploi occasionnel pour l'été 2013 dans le cadre du projet « mini camps à l'océan ».

Ce projet est un partenariat entre le centre de loisirs municipal de Montebello et l'association M.A.J.

Il concerne 20 enfants, âgés de 9 à 14 ans, pour moitié issus du centre de loisirs de Montebello et pour autre moitié, du centre de loisirs de M.A.J.

La direction sera assurée par Monsieur AADIM Mohamed, adjoint d'animation au Service Enfance. Il serait accompagné par un animateur et une animatrice afin de répondre aux normes d'encadrement en vigueur.

Un membre de l'équipe sera recruté par M.A.J et l'autre par la collectivité.



SERVICE ENFANCE

Nombre de postes	Qualité	Rémunération brute	Nombre de jours	Période de recrutement
1	Animateur/trice diplômé(e) Ou Animateur/trice reconnu(e)	60,00 € par jour ou 50,00 € par jour	5 + 1	Du 05 août au 09 août 2013

L'animateur ou animatrice sera recruté(e)s par le biais d'un « **contrat d'engagement éducatif** » (selon le décret n° 2006-950 du 28 juillet 2006 relatif à l'engagement éducatif précisant les modalités d'application de la loi 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif)

Les bases de rémunération proposées sont les suivantes :

Qualité	Rémunération brute
Animateur/trice diplômé(e) (B.A.F.A ou autres diplômes reconnus)	60,00 € par jour
Animateur/trice non diplômé mais reconnu(e) (justifiant d'une expérience professionnelle dans l'animation)	50,00 € par jour

NB : L'animateur (ou animatrice) occasionnel bénéficiera d'un jour supplémentaire de rémunération au titre de la préparation et du bilan du séjour.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**



APPROUVE la création de l'emploi occasionnel précité aux conditions susvisées.

Pour copie conforme
Moissac, le 7 juin 2013
Le Maire,



Jean-Paul NUNZI